

Compte rendu du Conseil municipal du 26 janvier 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Délégation de service public : GAZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le contrat de délégation du service public du gaz avec la société Réseau GDS du 01.02.2009 au 31.01.2049 et AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de délégation ses annexes et la convention de contrôle du branchement privé.

2/ Mairie : Salle de Cérémonies

Il est proposé de transformer le local de la Mairie utilisé par les pompiers antérieurement en salle de Cérémonie. Cette salle aurait une fonction triple :

- salle des Mariages
- salle du Conseil municipal
- salle de Réception.

Le Conseil Municipal, APPROUVE les travaux de réaménagement de la Mairie pour un coût estimé à 200 000 € HT et AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions afférentes au projet (vote : par 18 voix pour et 1 abstention)

3/Société protectrice des animaux-Avenant au contrat de fourrière

La commune de Kilstett souscrit un contrat fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg pour la prise en charge de chiens et chats errants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'avenant au contrat de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg et AUTORISE le Maire à signer à l'avenant

4/ Subvention Vin et Origine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 340,65 € à VIN et ORIGINE

5/ Subvention Echange et Solidarité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 183,61 € à Echange et Solidarité

6/ Personnel communal : Médecine Professionnelle : Avenant n° 5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'adhésion de la commune de Kilstett avec le service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion du Bas-Rhin

7/ Droit de préemption Urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 5 cessions immobilières.